

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 14 février 2023</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 31 janvier 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 14 février 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 9</p> <p>Votants : 11</p> <p>Délibération n°D_2024_02_14_10</p>	<p>Étaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Cecon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Georges Canicatti</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absents : M. Laurent Esteulle, M. Norbert Regard</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Carole Chen est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération portant établissement d'autorisations de passage de canalisation au bénéfice de la commune

La commune doit réaliser les travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable du hameau Sous Molières. Le tracé de la future canalisation traverse des propriétés privées.

Pour permettre l'implantation de cette canalisation et son raccordement, les différents propriétaires ont donné leur accord par la constitution d'autorisation de passage valant promesse de concession de tréfonds sur leur propriété, à savoir :

N° parcelle	longueur canalisation
AO206	14,56 m
AO209	73,25 m
AO273	23,54 m
A2213	37,95 m
A2214	4,46 m
A2215	46,10 m
A2271	1,17 m
A2272	20,00 m

N° parcelle	longueur canalisation
A2273	19,11 m
A2274	95,63 m
A2742	90,52 m
A2866	5,26 m
A2867	73,02 m
A2935	7,08 m
A2936	40,61 m
A2937	58,48 m

En contrepartie, la commune s'engage à rendre le sol en surface net et nivelé dans son état primitif aux frais de la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales et le rapport ci-dessus,

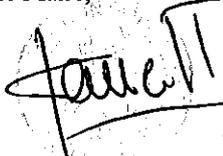
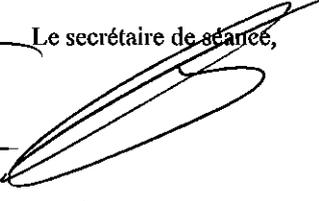
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

S'LO

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- * **APPROUVE** l'implantation et le raccordement de la canalisation à créer,
- * **APPROUVE** les autorisations de passage valant promesse de concession de tréfonds sur les parcelles citées ci-dessus,
- * **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 15 février 2024	Fait à Contamine-Sarzin, le 14 février 2024
De sa publication : 16 FEV. 2024	Le Maire,  Le secrétaire de séance, 
Et de sa mise en ligne le : 19 FEV. 2024	Georges CANICATTI Carole CHEN

